

VICTOIRES POUR VINCENT L'acharnement à la Mission Locale d'Hénin-Carvin contre Vincent : le Tribunal vient de rendre sa décision.



Depuis plus de 12 ans, notre camarade est victime d'une véritable chasse à l'homme. Vincent est investi et mandaté par la CGT : inconcevable et interdit à **la Mission Locale d'Hénin-Carvin**.

- Vincent a demandé la mise en place des élections de Délégués du Personnel (DP) en 2008 (personne n'osait se présenter face à la Direction).
- Vincent a été élu DP et désigné Délégué Syndical CGT de 2010 à 2013. Durant son mandat, les réunions de DP mensuelles se résument à des cris, hurlements, agressions verbales du Directeur et du Président, menaces de licenciement à son encontre (déjà !).
- Vincent n'a pas été reçu en entretien professionnel pendant 10 ans (entretien annuel pourtant obligatoire) : aucune évolution professionnelle.
- Lettre d'observation en 2015 pour comportement « quasi agressif ».
- Avertissement en juin 2018 pour « dénigrement de la Direction ».
- Mise à pied en juillet 2020 pour « insuffisance professionnelle » : Vincent ne fait pas ses chiffres. Vincent est devenu soudainement mauvais au travail. Plus il milite à la CGT, plus il est mauvais.
- Vincent est au placard dans un bureau sans fenêtre et la plupart du temps seul pour recevoir le public, quid de sa sécurité et de son intégrité physique ?
- ...etc...etc...

L'acharnement du Président M. MACIEJASZ et du Directeur M. FRYSON a atteint son paroxysme en fin d'année dernière : ils ont demandé l'autorisation de licencier Vincent à l'Inspection du Travail. Ils espéraient ainsi être arrivés au bout de leur chasse anti-CGT.

Après une enquête de 2 mois, l'Inspection du Travail a rendu sa décision :

Février 2022 : LICENCIEMENT REFUSÉ

Avec la CGT, Vincent a saisi les Prud'hommes en 2020. Après avoir été reportée à la demande de l'employeur trop occupé à vouloir virer Vincent, l'audience de jugement a finalement eu lieu le 31 janvier. Les Prud'hommes viennent de rendre leur décision :

La Mission Locale d'Hénin-Carvin est condamnée :

- **À l'annulation de la mise à pied de juillet 2020**
- **Parce qu'elle « a manqué à son obligation légale d'exécuter de bonne foi et de manière loyale le contrat de travail »**
- **Au versement de dommages et intérêts**

POUR LUDOVIC : NOUVELLE VICTOIRE !



Le 10 mars 2022, **La Mission Locale du Grand Plateau Picard est déboutée de son appel** et se voit confirmer la première décision des Prud'hommes. Nouvel échec pour le Président M FONTAINE et le Directeur M KASSIM-ISSE.
La discrimination syndicale est reconnue.

N'OUBLIONS PAS LES VICTOIRES DE VIRGINIE, HOULEYE ET KATHLEEN



Syndiquées en avril, licenciées en novembre : la justice condamne la Mission Locale de Watrelos et ordonne la réintégration reconnaissant « **l'atteinte d'une liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression** » (versements de dommages et intérêts). Le Président M MEKKI, la Directrice Mme BOULEKRAS se disaient « droits dans leurs bottes ».

Quand s'arrêtera la discrimination syndicale dans les Missions Locales ?

Les patrons arrêteront-ils un jour de dilapider l'argent public dont ils se servent pour essayer de virer la CGT de leurs effectifs ? La justice vient une nouvelle fois de condamner toutes ces pratiques discriminatoires.

La CGT restera aux côtés de ses camarades attaqué(e)s et discriminé(e)s par des patrons qui se croient au-dessus des lois. Malheureusement, nous savons que ce n'est pas fini. Nous continuerons de lutter contre toutes les formes d'atteinte aux libertés fondamentales... dont celle de pouvoir s'exprimer et de se syndiquer à la CGT.